

**REGLEMENT GRAND JEU LA FORCE DU GOUT SANS SUCRES CHEZ FRANPRIX
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT PAR CANAL DIGITAL**

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «GRAND JEU LA FORCE DU GOUT SANS SUCRES CHEZ FRANPRIX ».

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «GRAND JEU LA FORCE DU GOUT SANS SUCRES CHEZ FRANPRIX» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 20 novembre et le 1^{er} décembre, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation : Acheter 2 bouteilles 1L Coca-Cola sans sucres et/ou Coca-Cola light dans l'un des points de vente Franprix, se connecter au site www.instants-plaisir.fr et suivre les instructions.

Un tirage au sort désignera le gagnant pour le lot suivant :

- 10 coupons pour 1 séjour 2 jours/1 nuit pour 4 personnes à Disneyland® Paris d'une valeur unitaire commerciale de 974 € TTC.

Un séjour comprend 1 nuit pour 4 personnes dans l'un des Disney® Hotel, petit-déjeuners inclus et 1 billet d'entrée par personne, valable pendant toute la durée du séjour, sur le Parc Disneyland® et sur le Parc Walt Disney Studios® (4 billets 2 jours).

La réservation de la nuit d'hôtel doit être effectuée au minimum 1 mois à l'avance, par mail et via un formulaire d'information, ou les gagnants devront indiquer 3 dates d'arrivée par ordre de préférences selon la date de validité du coupon, hors dates d'exclusions précisées sur le coupon. La réservation sera confirmée selon disponibilités aux dates demandées

Hôtels concernés: Disney's Hôtel Newport Bay Club®, Disney's Hôtel Cheyenne®, Disney's Hôtel Sequoia Lodge®, Disney's Hôtel Sante Fé®, Davy Crockett's Ranch®.

Veillez noter que votre coupon n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cumulable avec d'autres services et prestations Disneyland Paris.

Le gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique à partir du 03/01/2020 par la Société Organisatrice à l'adresse email qu'il aura indiqué dans le formulaire de d'inscription.

La dotation sera expédiée au gagnant dans un délai de 5 semaines à compter de la date d'envoi de cet email de gain.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

La dotation qui ne sera pas retirée dans ce délai sera considérée comme perdue.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement le gagnant du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Le présent règlement a été déposé chez Maître Regina Kubas, Huissier de justice à Orléans (45000) qui procédera au tirage au sort des 10 gagnants des séjours à Disneyland® Paris.